
ministre Ohira et de M. Gray —, notre position en tant que membre du Sommet des sept et hôte de la réunion de l'an prochain, les efforts déployés par les gouvernements provinciaux et les contributions très significatives que les trois conférences d'hommes d'affaires canadiens et japonais ont apportées aux relations entre les secteurs privés, tous ces facteurs ont contribué à soutenir les progrès amorcés. Le Gouvernement continuera à donner son plein appui à la tenue de conférences d'hommes d'affaires des deux pays car, tout bien considéré, le succès des relations dépend du secteur privé.

Intérêt commun

Même s'il ne sera pas possible pour un certain temps d'en évaluer exactement les ramifications, notre intérêt commun pour la Communauté des pays du Pacifique sera une composante importante de nos relations dans les années à venir. Nous commençons à peine à réexaminer sérieusement nos propres intérêts dans la région du Pacifique et à les rapprocher avec ceux de nos voisins de cette région. Il est notamment résulté de cet exercice la Conférence sur les possibilités offertes par les pays en bordure du Pacifique, que tiendra le Gouvernement à Vancouver le mois prochain.

Néanmoins, nous pouvons prédire certaines répercussions globales sur les relations canado-japonaises. Du côté positif, on peut vraisemblablement s'attendre à des occasions accrues d'arrangements coopératifs avec des firmes japonaises dans des pays tiers où les techniques, les compétences et les capitaux canadiens — particulièrement au niveau de l'exploitation des ressources — pourraient être requis. Ainsi, l'Indonésie a récemment accordé un contrat important à une entreprise canado-nipponne en vue de la construction d'une centrale électrique de 800 mégawatts. Les firmes canadiennes pourraient également, dans les pays du Pacifique, chercher par leurs propres moyens à répondre aux besoins du Japon.

D'autres conséquences peuvent entraîner des défis d'un genre différent. La croissance remarquable des membres de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du sud-est) et les gisements récemment mis en valeur en Australie ont accru la concurrence ressentie par le Canada au Japon, tant comme débouché pour les matières premières et les produits semi-finis que comme source de crédits d'investissement dans le secteur des ressources. Cette situation a de fortes chances de se maintenir. Il semble en outre probable que les entreprises canadiennes subiront des pressions de plus en plus fortes de la part des manufactures économiques implantées, intégralement ou en partie, par des firmes japonaises dans des pays en développement de la région du Pacifique.

Ces répercussions et d'autres encore doivent être recensées. On doit trouver des solutions qui maximiseront les avantages pour le Canada et le Japon à l'intérieur même d'une économie régionale du Pacifique de plus en plus complexe et dynamique. Je suis convaincu que ce colloque apportera une contribution importante à ce processus.

Nous, au Canada, n'avons aucun doute que la région du Pacifique connaîtra une croissance et un développement économiques remarquables dans les décennies à venir. Bon nombre de pays de la région ayant réalisé des taux de croissance de l'ordre de 6 à 19 pour cent, il y a lieu de croire que le bassin du Pacifique devrait constituer le foyer, sinon le moteur, de la croissance de l'économie mondiale d'ici la fin du siècle.